

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le onzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un à 19 heures en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1  
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Est absente :** M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4

**Aussi présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

**1. Temps de réflexion**

**2. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 10. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**3. Présences**

Constatation du quorum.

**4. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Proulx, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
6. Acceptation des comptes
7. Résolution
  - a) Résolution 2021-01-11-01 concernant une demande de financement dans le programme PRIMEAU
8. Varias
  - Apiculture
  - Développement résidentiel
  - Carrière
  - Lumières sur le pont
  - Camps de la gaine
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté.

**6. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020 pour un montant de 67 997.06\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifiée sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

## 7. Résolutions

### a) Résolution 2021-01-11-01 concernant une demande de financement dans le programme PRIMEAU

Considérant le rapport d'étude de la mise aux normes des installations de production d'eau potable de Tetra Tech en octobre 2020 et sa recommandation pour la filière de traitement basée sur la résine anionique;

Considérant le compte rendu de la table de concertation intitulée « *Solutions alternatives pour certaines collectivités aux prises avec des problèmes de mises à niveau de leur infrastructure d'eau potable* » ayant eu lieu à Baie-Johan-Beetz les 17 et 18 novembre 2020

Considérant la résolution 2020-12-07-03 du conseil municipal qui demande au MAMH et au MELCC de tout mettre en œuvre pour l'équiper rapidement d'une usine de traitement d'eau potable selon la technologie de la résine anionique telle que proposé par Tetra Tech dans son rapport;

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle;

Considérant que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts d'exploitation continus;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tous les dépassements de coûts;

Par conséquent il est proposé par Jacques Devost et appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que :

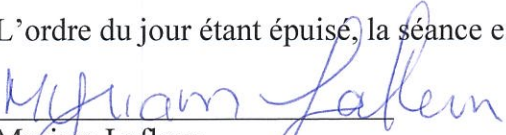
Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU, volet 1-Infrastructures d'eau, sous-volet 1.1-Études préliminaires et plans et devis.

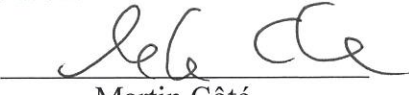
9. **Varias**
- Apiculture
  - Développement résidentiel
  - Carrière
  - Lumières sur le pont
  - Camps de la gaine

## 10. Période de question

## 11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.